



# PROTOCOLE D'ACCORD

## Pour développer l'attractivité des métiers industriels auprès des femmes



UIMM Mayenne  
7 rue de paradis BP 437 53004 LAVAL cedex  
téléphone : 02 43 59 77 00 télécopie : 02 43 59 77 01  
[accueil@entreprise53.com](mailto:accueil@entreprise53.com)  
[www.uimm.fr](http://www.uimm.fr)

Préfecture de la Mayenne  
46 rue Mazagran 53015 LAVAL cedex  
téléphone : 02 43 01 50 00 télécopie : 02 43 56 72 85  
[prefecture@mayenne.pref.gouv.fr](mailto:prefecture@mayenne.pref.gouv.fr)  
[www.mayenne.pref.gouv.fr](http://www.mayenne.pref.gouv.fr)

## Considérant:

↪ **Que** les métiers industriels ont changé .

La plupart des opérations qui nécessitaient une certaine force physique disparaissent progressivement du fait de l'évolution des techniques. Le niveau de qualification requis s'est élevé et l'industrie connaît un accroissement des fonctions d'interfaces et de suivi technique et administratif des réalisations.

↪ **Que** les femmes représentent la moitié de la population active et pourtant elles se cantonnent à des professions relevant de 6 secteurs professionnels contre 33 pour les hommes.

Les femmes se concentrent sur peu de métiers quand elles recherchent un emploi. Aussi, en leur offrant des possibilités nouvelles de diversification des métiers, l'accès des femmes aux métiers industriels peut constituer un vecteur de l'élargissement de leurs choix professionnels,

- *En Mayenne, les femmes Demandeuses d'Emploi concentrent majoritairement leur recherche sur seulement 10 métiers qui ne représentent que 15% des offres recueillies par l'ANPE en 2002.*

↪ **Que** dans le cadre :

- de la **Charte de l'égalité entre les Hommes et les Femmes**, signée en mars 2004, le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, pour sa part, s'est engagé dans cette dynamique de changement social.

Ce document est l'acte fondateur qui témoigne de la volonté de multiples acteurs de se mettre en mouvement, d'interroger leurs pratiques, et de se donner les moyens d'agir vers plus de progrès en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Les actions prioritaires retenues sur le champ de la **Mixité des emplois en entreprise** est de « *Développer des actions de communication en faveur de la mixité en direction des entreprises et faciliter la reconversion des femmes dans les mutations économiques*».

- de la **Convention régionale pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le système éducatif** signée en mars 2004.

Un des axes de développement consiste à élargir les choix professionnels des jeunes filles pour favoriser leur insertion dans le monde du travail.

- de l'**Accord national interprofessionnel** signé 1<sup>er</sup> mars 2004 par les partenaires sociaux, relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il souligne leur volonté de faire du retournement démographique annoncé une chance pour favoriser la mixité et l'égalité professionnelle, et traduit la prise en considération de la mixité dans les politiques d'orientation, de recrutement, de formation professionnelle continue, de promotion, de mobilité, et salariale afin de faire évoluer les mentalités.

- de la **Campagne de communication** nationale « INDUSTRIELLE » initiée en 2004 par l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie

L'objectif étant de renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie en direction des jeunes et notamment des jeunes filles et des femmes.

↪ **Que** l'emploi féminin représente aujourd'hui à peine un quart de l'emploi salarié de l'industrie,



et qu'il convient d'encourager aujourd'hui l'accès des femmes aux métiers industriels,

L'Etat et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) de la Mayenne entendent apporter, de façon concertée, une réponse à cet enjeu sur le plan départemental. Elle se traduit dans ce protocole d'accord qui définit une stratégie visant à impulser des actions de communication et de sensibilisation en direction des femmes, à convaincre et à mobiliser les candidats potentiels et en particulier les femmes pour qu'elles choisissent ces professions, mais aussi à faire évoluer les mentalités dans le secteur industriel.

Car au-delà des actions de sensibilisation des publics féminins, la féminisation des métiers de l'industrie nécessite de s'inscrire dans une démarche d'ensemble, s'appuyant à la fois sur une évolution des représentations sociales, une transformation des politiques de recrutement des entreprises, une amélioration significative des conditions d'exercice des métiers et des modes de gestion des personnels, l'ensemble de ces évolutions devant contribuer à la valorisation de l'image de ce secteur. Le renforcement de la mixité des métiers du secteur industriel ne pourra que contribuer à dynamiser, à faire évoluer les métiers et l'image du secteur de l'industrie en général.

Le double enjeu de ce protocole consiste donc à :

- ✓ **Renforcer nos actions afin de faire évoluer durablement les stéréotypes attachés à la représentation des métiers industriels.**
- ✓ **Développer l'attractivité des métiers industriels auprès des femmes en les persuadant qu'elles y ont leur place.**

Entre

L'Etat, représenté par :

- **Monsieur Rémi THUAU, Préfet du département de la Mayenne,**

*Sur la proposition de Madame LEPERT, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité,*

d'une part,

Et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de la Mayenne – UIMM Mayenne, représentée par

- **Monsieur Albert LE GURUDEC, Président**

d'autre part,

qui ont convenu ce qui suit :



### **Objectif 1**

***Modifier les représentations du secteur d'activité en vue de favoriser l'intégration des femmes et créer les conditions d'une orientation positive des filles vers les métiers de la Métallurgie et les formations qui y conduisent.***

Les signataires s'engagent à

Mettre en œuvre des actions d'information et de communication adaptées aux différents acteurs qui jouent un rôle dans l'orientation, afin de favoriser l'élargissement et la diversification des choix professionnels des jeunes filles.

### **Objectif 2**

***Sensibiliser et interpeller les entrepreneurs sur l'emploi des femmes dans la Métallurgie***

Les signataires s'engagent à

Mettre en place des actions de sensibilisation et d'information afin de relayer l'information utile sur les nouvelles dispositions législatives et réglementaires en faveur de l'égalité professionnelle en vue de favoriser une prise de conscience plus large des acteurs concernés, faciliter l'ouverture à la mixité des métiers de la Métallurgie.

### **Objectif 3**

***Créer un comité de coordination et de suivi au niveau de la profession***

Les signataires s'engagent à

Mettre en place un comité de coordination en vue d'encourager la concertation locale sur le plan opérationnel. Il coordonnera la mise en œuvre des actions définies au présent protocole. Il sera composé des représentants des signataires.

Les objectifs opérationnels (Objectifs 1 & 2) de la présente convention seront déclinés chaque année dans un avenant établi par le comité de coordination et de suivi.

Les signataires concourront, dans leur domaine respectif de compétences, à la mise en œuvre des actions relevant dudit protocole. La durée du présent protocole est de 3 ans, à compter de la date de signature. Au cours de la période de validité, il pourra être modifié<sup>1</sup>, à la demande de l'un ou l'autre des signataires, en fonction de l'évolution du contexte.

Les parties signataires tireront un premier bilan d'application du présent accord à l'issue de la période triennale de mise en œuvre de ses dispositions.

Fait à Laval, le 8 juillet 2004

Albert LE GURUDEC  
Président UIMM Mayenne

Rémi THUAU  
Préfet de la Mayenne

<sup>1</sup> par avenant





UIMM Mayenne  
7 rue de paradis BP 437 53004 LAVAL cedex  
téléphone : 02 43 59 77 00 télécopie : 02 43 59 77 01  
[accueil@entreprise53.com](mailto:accueil@entreprise53.com)  
[www.uimm.fr](http://www.uimm.fr)

Préfecture de la Mayenne  
46 rue Mazagran 53015 LAVAL cedex  
téléphone : 02 43 01 50 00 télécopie : 02 43 56 72 85  
[prefecture@mayenne.pref.gouv.fr](mailto:prefecture@mayenne.pref.gouv.fr)  
[www.mayenne.pref.gouv.fr](http://www.mayenne.pref.gouv.fr)